CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
BP 181 - 56308 PONTIVY Cedex
Tél. : 02 97 25 93 10
Courriel : epl.pontivy@educagri.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
Année scolaire 2022/2023
A retourner au Lycée pour le vendredi 24 juin 2022

ÉLÈVE

NOM (en majuscules) : .....

Prénoms de l'état civil : .....

Sexe : F ❍ M ❍ (1) Nationalité : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Département : .....

N° de portable de l'élève : .....

Qualité : INTERNE ❍ DEMI-PENSIONNAIRE ❍ 5 jours EXTERNE ❍ (1)
❍ 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Code I.N.E. de l'élève (Identifiant National Etudiant - A réclamer auprès de votre établissement actuel)

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2021/2022

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

.....

Classe fréquentée : .....

❍ Troisième de l'Enseignement Agricole

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

FICHE RESPONSABLE

Responsable légal 1
(personne à contacter en priorité)

❍ Père ❍ Mère ❍ Autre précisez :

.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse du domicile - rue ou lieu-dit :
.....

.....

.....

Code Postal : .....

Commune : .....

N° téléphone personnel : .....

N° téléphone portable : .....

Courriel : .....

En activité professionnelle : ❍ oui ❍ non (1)

Code profession : ..... (voir p.4)

N° téléphone professionnel : .....

Responsable légal 2

❍ Père ❍ Mère ❍ Autre précisez :

.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse du domicile - rue ou lieu-dit :
.....

.....

.....

Code Postal : .....

Commune : .....

N° téléphone personnel : .....

N° téléphone portable : .....

Courriel : .....

En activité professionnelle : ❍ oui ❍ non (1)

Code profession : ..... (voir p.4)

N° téléphone professionnel : .....

Situation familiale

❍ mariés ❍ concubinage ❍ PACS ❍ séparés* ❍ divorcés* ❍ célibataire ❍veuf(ve) ❍ garde alternée* (1)

* Jugement du tribunal à joindre au dossier

Tout changement d'ADRESSE ou de SITUATION FAMILIALE en cours d'année doit être signalé PAR ÉCRIT au secrétariat scolaire PAR LES DEUX RESPONSABLES LÉGAUX

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

Je soussigné(e), : .....

❍ père ❍ mère ❍ tuteur ❍élève lui-même

❍ autre membre de la famille (à préciser.....)

❍ autre cas (à préciser .....).

- certifie sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document ;
- m'engage à régler la pension (internat - demi-pension), conformément aux tarifs votés par le Conseil Régional ;

Responsable 1 :	Responsable 2 :
Destinataire des bourses : ❍ oui ❍ non	Destinataire des bourses : ❍ oui ❍ non
Règlement des factures à hauteur de …… %	Règlement des factures à hauteur de …… %

- toute inscription dans l'établissement implique l'adhésion et le respect du règlement intérieur ;
- atteste que l'élève a souscrit une assurance pour les risques Responsabilité Civile et Individuelle Accident ;
- ❍ autorise ❍ n'autorise pas le lycée Le Gros Chêne de Pontivy à communiquer mes adresses postale et électronique aux associations de parents d'élèves ;

BOURSES DU SECONDAIRE

Un dossier de demande de bourse de l'Enseignement Agricole peut être retiré au secrétariat du service bourses du Lycée Le Gros Chêne, sur simple demande, ou téléchargé sur internet : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11779.do.

Ce dossier devra nous être déposé pour le **vendredi 15 octobre 2022 au plus tard. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé et tout dossier incomplet sera rejeté.**
Nous vous invitons à réaliser préalablement une estimation de votre droit à bourse à l'adresse suivante : http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php.

Si vous êtes éligible à une bourse sur critères sociaux et si votre enfant a obtenu le DNB avec une mention Bien ou Très Bien à la session de 2021, il peut bénéficier d'une bourse au mérite. Pour cela, vous devez nous transmettre, au plus vite, le relevé de notes du DNB et les bulletins de l'année scolaire 2021-2022 (classe de 3e).

Pour les élèves déjà scolarisés au Lycée Le Gros Chêne en 2021-2022 et bénéficiaires d'une bourse, votre dossier sera reconduit automatiquement. Vous n'avez pas à déposer un nouveau dossier, **sauf si vos revenus ont évolué entre 2020 et 2021**.

Pour les élèves scolarisés dans un autre établissement d'enseignement agricole en 2021-2022 et bénéficiaires d'une bourse, merci d'informer, **au plus vite**, le secrétariat du service bourses pour que nous ayons toutes les informations nécessaires pour reconduire votre dossier. Vous n'avez pas à déposer un nouveau dossier, **sauf si vos revenus ont évolué entre 2020 et 2021**.

Date et signatures des responsables légaux

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

1 - Agriculteurs exploitants	11 - Agriculteurs sur petite exploitation
	12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation
	13 - Agriculteurs sur grande exploitation
2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 - Artisans
	22 - Commerçants et assimilés
	23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 - Professions libérales
	33 - Cadres de la fonction publique
	34 - Professeurs, professions scientifiques
	35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
	37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
	38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
4 - Professions intermédiaires	42 - Instituteurs et assimilés
	43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	44 - Clergé, religieux
	45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des ent.
	47 - Techniciens
	48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
5 - Employés	52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53 - Policiers et militaires
	54 - Employés administratifs d'entreprise
	55 - Employés de commerce
	56 - Personnels de service directs aux particuliers
6 - Ouvriers	62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
	63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64 - Chauffeurs
	65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 - Ouvriers agricoles
7 - Retraités	71 - Anciens agriculteurs exploitants
	72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	74 - Anciens cadres
	75 - Anciennes professions intermédiaires
	77 - Anciens employés
	78 - Anciens ouvriers
8 - Autres personnes sans activité professionnelle	81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	83 - Militaires du continent
	84 - Elèves, étudiants
	85 - Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
	86 - Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), Nom, Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

❍ accepte ❍ refuse Cocher la case correspondant à votre choix.

que l'Etablissement Public local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole « Le Gros-Chêne » de PONTIVY, utilise des photos dans différents supports de publications (journaux, sites, banderoles, kakemonos, publicités, communication interne, diffusions pour les portes ouvertes) sur lesquelles je suis clairement reconnaissable dans le cadre de travaux pédagogiques. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des élèves en activité. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter l'élève lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'élève

Pour les mineurs,

Signature du(des) représentant(s) légal(aux).

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle, les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

POUR LES INTERNES

Rejoindra l'internat le dimanche soir : ❍ Oui ❍ Non (1)

❍ **Autorise à sortir sous la responsabilité des responsables légaux après le dernier cours de l'après-midi et jusqu'à 18 h 30**

❍ **N'autorise pas à sortir**

Nom : .....Prénom : .....Classe : .....

Signature du (des)représentant(s) légal(aux)

Signature de l'élève

Toute modification devra être justifiée par un écrit

(1) Cocher la case correspondant à votre choix

CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE

FICHE INFIRMERIE

Autorisation valable durant toute la scolarité au Lycée.

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Classe : 2022/2023 : ..... 2023/2024 : ..... 2024/2025 : .....

N° portable de l'élève : .....

Interne ❍ Demi-pensionnaire ❍ Externe ❍

Personne à prévenir :

❍ Mère Nom : ..... Prénom :.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. domicile : ..... Tél. travail : ..... Tél. portable : .....

❍ Père Nom : ..... Prénom :.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. domicile : ..... Tél. travail : ..... Tél. portable : .....

❍ Autre Nom : ..... Prénom :.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....

Nom du médecin traitant : .....Téléphone : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est pris en charge selon les indications prescrites par le médecin régulateur du Centre 15.
La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que si sa famille l'accompagne.
La sortie de l'hôpital de l'élève se fera <u>obligatoirement</u> par la famille.

Autorisation de consultation pour les élèves

Nous soussignés, Madame et/ou Monsieur .....

- Autorisons notre enfant à consulter un médecin.
- Autorisons le transport de notre enfant en VSL pour se rendre en consultation en cas de nécessité et si nous ne pouvons l'accompagner nous-mêmes.

<u>Les élèves, (âgés de 16 ans et plus) doivent avoir en leur possession leur carte vitale</u>.

Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transport...) seront réglés par la famille.

A ....., le .....

Lu et approuvé

Signature des parents ou du responsable légal

CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

L'AVENTURE DU VIVANT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FICHE DE SANTÉ

Nom et prénom :.....

Classe : .....

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....

.....

.....

Joindre une photocopie des vaccinations (obligatoire).

Allergie(s) :

.....

.....

.....

Est-il atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers et en a-t-il bénéficié au cours de la scolarité précédente (joindre une copie du document) :

❍ oui ❍ non

Bénéficie-t-il :

❍ d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

❍ d'un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)

❍ d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

❍ d'un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) – Nombre d'heures : .....

❍ d'un AE (Aménagement d'Epreuves) en CCF (Contrôles en cours de Formation) et examens.

Traitement (s) :

.....

.....

.....

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

Veuillez mettre cette fiche sous pli à l'attention de l'infirmière.

LE GROS CHÊNE

MANDAT de Prélèvement SEPA

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CRÉANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CRÉANCIER).
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom

* 1
Nom et prénom du débiteur

Votre adresse

* 2
Numéro et nom de la rue

* ☐☐☐☐☐ Code Postal

* ..... 3 Ville

* 4
Pays

Les coordonnées de votre compte

* ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐ 5
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ 6
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du Créancier

Lycée Le Gros Chêne EPLEFPA 7
Nom du créancier

..... 8
Identifiant du créancier

Rue de Bretagne – BP 181 9
Numéro et nom de rue

56308 Code Postal

PONTIVY Cedex Ville 10

France 11
Pays

Type de paiement

Paiement récurrent/répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐ 12

Signé à

* ..... ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ 13
Lieu Date : JJ/MM/AAAA

Signature(s)

Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur

* 14
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

* 15
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre (NOM DU CREANCIER) et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne, veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

* 16
Code identifiant du tiers débiteur

* 17
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers

* 18
Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné

* 19
Numéro d'identification du contrat

* 20
Description du contrat

A retourner à :

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Nom :	**Prénom :**	**Classe :**

L'ensemble du dossier d'inscription y compris la liste des pièces à joindre doit parvenir au Lycée en un seul envoi au plus tard le ***vendredi 24 juin 2022****.*

A cocher par la famille	Réservé à l'Admin.	
		1 dossier d'inscription.
		1 dossier santé complet + 1 photocopie du carnet de vaccinations.
		1 fiche « vie scolaire ».
		1 copie du livret de famille **complet**. (***uniquement pour les mineurs***)
		1 copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève.
		1 copie de la Journée Défense et Citoyenneté.
		1 dossier de bourses complété accompagné d'un RIB.
		1 RIB en cas de remboursement éventuel.
		1 mandat de prélèvement SEPA si vous optez pour le prélèvement automatique des frais de pension ou demi-pension et 1 relevé d'identité bancaire ou postal (RIB – RIP) obligatoire pour le prélèvement.

CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

L'AVENTURE DU VIVANT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

INFORMATION GÉNÉRALE

Les manuels seront prêtés par l'établissement. La liste des fournitures sera fournie à la rentrée.

RENTREE SCOLAIRE – Septembre 2022

L'internat sera fermé le mercredi soir.

Jeudi 1er septembre 2022

8 h 00 : Accueil des élèves internes des classes de troisième de l'enseignement agricole, seconde générale et professionnelle à l'internat.

(*Possibilité d'accueil à l'internat dès 7h30*)

9 h 00 : Accueil des élèves des classes de troisième de l'EA, seconde générale et professionnelle à l'amphithéâtre.

10 h 00 : Accueil pédagogique des élèves des classes de troisième de l'EA, seconde générale et professionnelle par les professeur principaux.

13 h 10 : Début des cours pour les élèves de troisième de l'EA et seconde générale et professionnelle.

Fin des cours pour les élèves de 3ème de l'EA le vendredi 2 septembre à 15h05.

FRAIS DE PENSION ET DE DEMI-PENSION

Les tarifs de la pension et demi-pension sont désormais fixés par le Conseil Régional de Bretagne. Vous trouverez ci-joint la plaquette expliquant la nouvelle tarification.

- ***Peuvent se rajouter aux frais de pension et demi-pension :***

- ✓ les participations aux activités culturelles (théâtre...) ;
- ✓ les participations aux voyages d'étude ;
- ✓ le renouvellement de la carte de self ;
- ✓ les polycopiés de cours effectués par les enseignants ;
- ✓ la location de blouse (fournie par le lycée) pour les TP de microbiologie et de génie alimentaire, en application de la réglementation hygiène et sécurité.

- ***Remise d'ordre accordée de plein droit :***

- ✓ renvoi de l'élève par mesure disciplinaire ;
- ✓ stage en entreprise ;
- ✓ en cas de fermeture de l'établissement pour raison majeure.

- ***Remise d'ordre accordée sous conditions :***

- ✓ absence pour maladie avec certificat médical (DUREE SUPERIEURE A DEUX SEMAINES CONSECUTIVES) A LA DEMANDE ECRITE DE LA FAMILLE

- ***Facturation élèves de la Section Sportive Football :***

- ✓ frais annuels de fonctionnement de la Section Sportive Football (délib.13/2020) : 200,00 €

Les frais de pension ou de demi-pension sont payables chaque trimestre à réception de la facture, par chèque ou par virement bancaire.

Afin de faciliter le règlement des différentes factures, les familles des élèves scolarisés au Lycée Le Gros Chêne ont la possibilité d'opter pour le prélèvement sur 10 mois (voir mandat SEPA dans le dossier d'inscription).

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Pour les cours d'EPS :

- des vêtements de sport ;

- Pour les laboratoires :

- Une blouse blanche en coton pour les travaux pratiques.

- Matériel à apporter par les élèves internes :

- Draps obligatoires,
- Couvertures ou couette avec housse,
- Un traversin ou oreiller avec housse,
- Un protège-matelas,
- Une paire de chaussons ou claquettes pour les chambres.
- deux cadenas (pour sécuriser armoire et placard) uniquement pour les lycéens.

AMK

Une association lycéenne

culturelle loi 1901

qui propose des activités

sur les temps libres des élèves

Exemple des activités 2021-2022

Foyer billard baby

Jeux de fléchettes

Ciné-club

Musique pour jouer en groupe

Cours de guitare

Sorties Paint Ball

Concert et soirées

Internet

Jeu d'échecs

Salle lecture de BD

Sorties cinéma tarif jeune

Et plus si vous venez avec vos envies.

Toutes ces activités

sont réservées aux adhérents

Pour adhérer à l'AMK :

¤ 15 € pour les internes

¤ 7€ pour les demi-pensionnaires

Un chèque vous sera demandé à la rentrée, il sera à libeller à l'ordre de l'AMK

CAMPUS SCIENCES & NATURE
LE GROS CHÊNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Année scolaire 2022-2023

ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive permet aux élèves qui le désirent de pratiquer une ou plusieurs activités sportives le mercredi après-midi dans le cadre de l'UNSS.

Objectifs :

- la pratique d'activités sportives avec une alternance, tout au long de l'année d'entrainements, de rencontres, de compétitions.

- Apprentissage de la responsabilité en assurant différentes fonctions (compétiteur, organisateur, jeune officiel en arbitrage).

Notre projet s'inscrit dans le projet de district des Lycées Pontivyens, lui-même défini par le projet Régional et National UNSS ;

Activités proposées :

- football, futsal pour la Section Sportive Football garçons et filles en Championnat Excellence.

- Handball, Badminton, VTT, Futsal, Musculation, Cross, Athlétisme, Pétanque en Championnat Etablissement, Escalade, Boxe, Défi vert, Run/Bike en journées animations.

Le montant de la participation demandée aux familles pour le fonctionnement de l'association sportive de l'établissement est fixé à 15 euros.

Un chèque vous sera demandé à la rentrée, il sera à libeller à l'ordre de :
ASSOCIATION SPORTIVE
LEGTA LE GROS CHENE

Région BRETAGNE

AVEC LA RÉGION,
DANS MON LYCÉE, JE SUIS...

bien accueilli·e

en forme

AVEC DES NOUVEAUX TARIFS **ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES**

INSCRIPTION INDISPENSABLE EN LIGNE

À PARTIR DU 1er JUIN

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

DES TARIFS

> **Calculés** selon vos ressources
> **Harmonisés** entre les 115 lycées
> **Solidaires** entre les familles et entre les lycées publics bretons

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton.

Il est indispensable de vous inscrire en ligne sur **bretagne.bzh/dansmonlycée** pour accéder aux nouveaux tarifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> **55 000** élèves demi-pensionnaires sont servis dans les restaurants scolaires
> **12 000** élèves sont accueillis dans les internats
> **60 %** en moyenne du coût du repas est financé par la Région

Jusqu'alors, environ 600 tarifs cohabitaient sur le territoire. En 2022, la Région harmonise ses grilles et propose 6 tarifs simplifiés, accessibles et solidaires, dans tous les lycées publics bretons, pour une plus juste contribution des familles.

En prenant à sa charge 43 à 66 % du coût d'un repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.

Tarif journalier restauration lycéen·ne·s, étudiant·e·s et apprenti·e·s

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS AU FORFAIT*	TARIF À LA PRESTATION**
1	≤ 700	2,70 €	3 €
2	≤ 900	3 €	3,30 €
3	≤ 1100	3,30 €	3,60 €
4	≤ 1500	3,70 €	4 €
5	≤ 1700	4 €	4,30 €
6	> 1700	4,30 €	4,60 €

**** La formule au forfait concerne les élèves qui s'inscrivent au forfait 3, 4 ou 5 jours.***

***** La formule à la prestation concerne les élèves qui paient leur repas lors de leur passage effectif au self.***

Le choix de la formule appartient à l'établissement qui peut proposer des repas au forfait, au ticket ou les deux. Le tarif au ticket repas occasionnel pour les lycées ne proposant que la formule au forfait est de 4,60 €.

Tarif journalier* hébergement

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	LYCÉENS ET APPRENTIS	ÉTUDIANTS
1	≤ 700	8,10 €	10,90 €
2	≤ 900	9 €	12 €
3	≤ 1100	9,90 €	13,10 €
4	≤ 1500	11,10 €	14,40 €
5	≤ 1700	12 €	15,50 €
6	> 1700	12,90 €	16,60 €

**** Tarif journalier (2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner)***

Loïg Chesnais-Girard

Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

« Nous mettons tout en œuvre pour que les jeunes breton·e·s réussissent leurs années Lycée. Parce que l'égal accès au Bien-manger, tout comme être bien acceuilli·e au Lycée, est primordial pour nous, je suis fier que dorénavant, nos tarifs soient solidaires et accessibles à tou·te·s. »

INSCRIVEZ-VOUS
À PARTIR DU 1er JUIN

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué (4,60€ par repas et 12,90€ par nuitée).

bretagne.bzh/dansmonlycee

Besoin d'aide pour vous inscrire ?

CONTACTEZ-NOUS AU 02 23 20 60 00

Avril 2022 – Conception : Direction de la communication / Région Bretagne – Imprimé par VAL PG